

Protection de l'environnement—Loi

Nous espérons que ce projet de loi ne va pas élever les attentes des Canadiens, comme le gouvernement a parfois tendance à le faire, et que le comité écoutera les témoins qui comparaitront devant lui. Nous espérons que des témoins de toutes les couches de la société seront invités à faire des suggestions pour améliorer le texte de loi et que nous ne referons pas dans le cas du projet de loi C-74 la même expérience que nous avons vécue avec le projet de loi C-84. Le comité qui étudiait ce projet de loi-là avait invité des témoins, mais il n'a même pas adopté un seul amendement dans le cours de cette importante étude.

J'attends avec impatience d'entendre les interventions d'autres collègues à la Chambre, monsieur le Président. Je suis

certain que si le gouvernement est aminé par un esprit de bonne volonté, s'il a l'intention de faire de ce projet de loi une oeuvre solide et durable, et s'il souhaite réaliser les idéaux énoncés dans le préambule, ou du moins s'en rapprocher, alors nous aboutirons peut-être à un texte solide et important.

Je crois cependant que nous avons beaucoup de chemin à faire pour en arriver là.

M. le vice-président: Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain en conformité du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)